

HYPO STICK

HYPOCHLORITE DE CALCIUM



CARACTERISTIQUES :

Hypochlorite de Calcium Stick

Stick filmé de 300g à dissolution lente

Haute teneur : 70% de chlore actif minimum

Produit incompatible avec les chlores dits stabilisés (risque d'explosion violente)

Utilisation directement dans le skimmer



MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- Les Sticks 300g d'hypochlorite s'utilisent sans enlever la pellicule plastique : les Sticks peuvent être mis directement dans le skimmer.

- Mettre tous les 4 à 5 jours, 1 Stick pour 20 m³ d'eau selon les conditions climatiques, l'exposition au soleil et suivant la fréquentation du bassin.

- Traitement périodique : Maintenir en permanence un taux de chlore actif compris entre 0,4 et 1,4 mg/L. Si l'eau de la piscine est stabilisée, maintenir un taux de chlore libre supérieur à 2 mg/L.

CONDITIONNEMENT :

Seau 4,8 kg : palette de 80 un

Seau 24,9 kg : palette de 33 un



COMPOSITION :

100 % Hypochlorite de calcium hydraté, 70% de chlore actif minimum.

CE : 231-908-7. Biocide TP2 - TP5

SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger : Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Eviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie. ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.



UN 3487

